



**M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

AVIS PUBLIC – Règlement numéro 534-26

Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO534-26 REGLEMENT PORTANT SUR LES DEROGATIONS MINEURES, est entré en vigueur le 21 septembre 2026.

REGLEMENT PORTANT SUR LES DEROGATIONS MINEURES NUMERO 534-26

Ce règlement a été adopté par le conseil le 14 juillet 2026 et a fait l'objet d'une consultation publique le 14 juillet 2026 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 534-26 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Nantes, ce 22 septembre 2026.

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Ali Mohammed Ayachi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 22 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 22^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général / greffier-trésorier